



**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 148 (2016-2021)
de MM. Simon Zurich, Marc Vonlanthen et Florian Müller (PS)
demandant d'étudier les conséquences de la pandémie de covid-19 en ville de Fribourg**

En séance du 29 juin 2020, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 148 de MM. S. Zurich, M. Vonlanthen et F. Müller lui demandant d'étudier les conséquences de la pandémie de covid-19 en ville de Fribourg.

Table des matières

Résumé du postulat	2
Réponse du Conseil communal	2
1. Service des Ecoles (EC).....	2
1.1. Les conséquences du covid-19 en matière de scolarité.....	2
1.2. Les solutions en matière de scolarité	3
1.3. Les conséquences du covid-19 en matière de soutien aux familles	7
1.4. Les solutions en matière de soutien aux familles	7
1.5. Les conséquences du covid-19 sur les structures d'accueil (AEF).....	8
1.6. Les solutions trouvées pour les structures d'accueil	9
1.7. Les conséquences du covid-19 sur les activités extrascolaires	9
1.8. Les solutions trouvées pour les activités extrascolaires	10
2. Service de l'Aide sociale - population et institutions (AS).....	11
2.1. Les conséquences financières et sociales du covid-19	11
2.2. Les solutions en matière d'aide sociale	11
3. Service des Finances (FI).....	14
3.1. Les conséquences économiques du covid-19	14
3.2. Les solutions de soutien économique.....	15
4. Service de la Mobilité (MO)	18
4.1. Les conséquences du covid-19.....	18
4.2. Les mesures de mobilité prises en lien avec la pandémie	18
5. Service de la Culture - Associations culturelles (CT)	20
5.1. Les conséquences du covid-19.....	20
5.2. Les solutions trouvées pour les associations culturelles	21
6. Service des Sports (SP)	30
6.1. Les conséquences du covid-19 sur le sport en Ville de Fribourg	30
6.2. Les solutions trouvées pour le sport en Ville de Fribourg.....	31

Résumé du postulat

Le Conseil communal est chargé de présenter un rapport transversal examinant les conséquences de la pandémie de covid-19 ainsi que des solutions permettant de remédier aux problèmes identifiés ou de consolider certains bénéfices.

Le postulat porte sur les domaines suivants:

- effets de l'arrêt de l'enseignement présentiel et égalité des chances; solutions pour renforcer les mesures de soutien aux élèves;
- effets de l'isolement social, notamment chez les personnes âgées ou atteintes dans leur santé; solutions pour remédier à l'isolement et renforcer les associations;
- conséquences financières pour les personnes en situation précaire; solutions pour un soutien subsidiaire aux mesures du canton et de la Confédération;
- effets en matière de mobilité, de pollution et de nuisances sonores; investir dans la mobilité douce et généraliser les zones 30km/h;
- effets sur les structures d'accueils, crèches, associations culturelles, sociales et sportives; soutenir de manière ciblée les structures;
- conséquences économiques et fiscales, notamment chez les restaurateurs et commerçants touchés; soutenir de manière ciblée ces personnes.

Réponse du Conseil communal

1. Service des Ecoles (EC)

Cette section traite de quatre thématiques du Service des écoles, soit la scolarité (2.1.1-2), le soutien aux familles (2.1.3-4), les structures d'accueil (2.1.5-6) et les activités extrascolaires (2.1.7-8). Pour chacune des thématiques, les conséquences et solutions sont d'abord exposées pour la période qui couvre la phase aiguë du printemps 2020, puis pour celle qui court depuis la reprise des activités.

1.1. LES CONSÉQUENCES DU COVID-19 EN MATIÈRE DE SCOLARITÉ

1.1.1. Durant la phase aiguë du printemps 2020

Les écoles ont fermé du 16 mars au 10 mai 2020 et un enseignement à distance a peu à peu été mis en place. De leur côté, les écoles ont organisé des permanences de manière à pouvoir accueillir les enfants qui ne pouvaient pas rester à la maison pour suivre l'école à distance (directives de la DICS). Les directives DICS et DSAS n'étant pas harmonisées au départ, il a fallu faire preuve de patience et mettre en place de nouveaux moyens de communication et de suivi pour coordonner les moyens de garde (voir partie Accueil extrafamilial ci-dessous), malgré une fréquentation nettement inférieure à la normale.

Médecine scolaire

L'arrivée du covid-19 a provoqué l'arrêt des contrôles de santé en cours pour les élèves de 10H. Les autres rendez-vous prévus à la médecine scolaire ont tous été annulés (visites 2H, entretiens multisport, audiogramme de contrôle, etc.).

L'administration de la 2^{ème} dose de vaccins hép. B et HPV pour les élèves de 9H a dû être reportée.

Activités culturelles - programmation scolaire

Le programme des sorties culturelles scolaires obligatoires (spectacles scolaires) a été interrompu en mars 2020. Les deux dernières sorties ont eu lieu les 12 et 13 mars 2020 au théâtre Nuithonie pour les classes de 6H et 5-6H. Les restrictions sanitaires ont engendré l'annulation de cinq spectacles francophones et de trois spectacles germanophones sur l'année scolaire 2019/2020 ainsi que l'annulation complète de la saison culturelle sur l'année scolaire 2020/2021.

Les autres projets qui ont dû être annulés au printemps 2020 sont les projections scolaires du FIFF (Festival international de films de Fribourg) en mars, le concert de la Jeune Garde de la Landwehr (école du Jura) en avril, et le spectacle de l'association Cirque-en-ciel (école de la Heitera) en mai.

1.1.2. Lors de la reprise progressive des activités

Médecine scolaire

Pas de rattrapage possible pour les élèves de 10H: ceux du CO de Pérrolles, de la DOSF et une partie de ceux du CO du Belluard n'ont ainsi pas pu bénéficier d'un contrôle de santé.

Activités culturelles - programmation scolaire

Aucune sortie culturelle scolaire n'a pu être organisée lors de la reprise des activités en mai 2020 puisque les spectacles sont restés interdits jusqu'au 14 avril 2021.

1.2. LES SOLUTIONS EN MATIÈRE DE SCOLARITÉ

1.2.1. Durant la phase aiguë du printemps 2020

SCPEM (Secteur de contact école – parents migrants)

Mise en place d'un service d'interprétariat téléphonique pour les professionnel·le·s du milieu scolaire

Le SCEPM traite depuis de nombreuses années l'ensemble des demandes d'interprètes interculturel·le·s des professionnel·le·s du milieu scolaire de la Ville de Fribourg de la 1^{ère} année à la 8^{ème} année HarmoS. Ces professionnel·l·e·s (enseignant·e·s, directeur·trice·s d'établissement, psychologues scolaires, logopédistes, psychomotricien·ne·s, infirmier·ère·s scolaires, médecin scolaire, enseignant·e·s spécialisé·e·s et travailleur·euse·s sociales/aux en milieu scolaire - environ 300 personnes - sont des utilisateur·trice·s habituel·le·s du service d'interprétariat géré par le SCEPM pour leurs entretiens avec les familles allophones d'enfants scolarisés en Ville de Fribourg. Ils/elles connaissent bien le fonctionnement des demandes d'interprète et des interventions dites en "trialogue" sous leur forme standard.

Compte tenu des circonstances liées à la suspension de l'enseignement présentiel et à l'état d'urgence décrété le 16 mars 2020, le SCEPM a mis sur pied, en collaboration avec Caritas Suisse, un service d'interprétariat par téléphone, en l'absence du parent ou de l'élève allophone aux côtés du/de la professionnel-le. Ainsi, les partenaires scolaires du Service des écoles ont eu accès, dès le 25 mars 2020, à un service d'interprétariat téléphonique.

Une procédure et des instructions relatives à ce nouveau service ont été transmises le 24 mars 2020 aux professionnel-le-s qui avaient à s'entretenir avec des familles allophones alors confinées. Ce service a donné l'opportunité à ces professionnel-le-s de garantir la transmission des dispositions prises par la DICS et de conserver les liens sociaux essentiels avec les élèves allophones et leur famille. A la reprise de l'enseignement en présentiel le 11 mai 2020, les entretiens en face à face ont à nouveau été autorisés. Ce service a donc été suspendu.

SCEPM et Médecine scolaire

Projet interdisciplinaire "Aller vers les enfants et les familles vulnérables par téléphone"

Durant la crise sanitaire, la collaboration entre les secteurs du Contact école – parents migrants et de la Médecine scolaire s'est vue renforcée. En effet, lors du semi-confinement de la mi-mars à la mi-mai 2020, les secteurs du Service des écoles ne pouvaient recevoir les usager-e-re-s (élèves et leurs parents) dans leurs locaux. Face à cette situation critique, le SCEPM s'est associé à celui de la Médecine scolaire pour mettre sur pied un projet interdisciplinaire afin d'aller à la rencontre des familles particulièrement isolées.

Ne disposant pas de ressources permettant de toucher l'ensemble des familles d'enfants scolarisés, deux groupes prioritaires ont été définis en fonction de facteurs de risques reconnus:

- 1) les familles primo-arrivantes, arrivées à Fribourg et accueillies au SCEPM entre juin 2018 et mars 2020, avec un/des enfant-s scolarisé-s à l'école obligatoire;
- 2) les familles ayant un parcours d'asile avec un/des enfant-s scolarisé-s à l'école obligatoire.

Ainsi, dès la fin mars 2020, la Médecine scolaire, les infirmières scolaires et la responsable du SCEPM sont entrées en contact téléphonique avec ces familles, accompagnées d'interprètes interculturel-le-s lorsque nécessaire, à l'aide d'un canevas médico-social, construit à cet effet et abordant l'état de santé des membres du foyer, la compréhension des mesures scolaires (enseignement à distance, etc.) et sanitaires, ainsi que la situation sociale de la famille. Ce projet a permis d'être à l'écoute des préoccupations et des angoisses liées à l'isolement et à la situation sanitaire, d'orienter vers les services de consultation spécialisés et de préserver le lien avec le service public.

De multiples collaborations ont été entamées ou renforcées pour renseigner et orienter adéquatement les parents tout en respectant les domaines de compétences des partenaires.

Durant ces deux mois, 58 familles ont été soutenues, conseillées et/ou orientées vers des services spécialisés (HFR, pédiatres, etc.).

Médecine scolaire

Une permanence médico-infirmière a été mise en place dans les CO de la ville. Les élèves qui en ressentaient le besoin ont ainsi pu rencontrer le médecin ou l'infirmière à l'école.

Un rattrapage des consultations pour les élèves de 2H a été organisé.

Activités culturelles - programmation scolaire

Aucune solution possible.

Sport scolaire

Programme "bouger à la maison": les enseignants d'éducation physique ont élaboré un programme d'activités physiques à faire à la maison. Ce programme a été envoyé à chaque enfant par le biais de l'établissement scolaire. Toutes les 2 semaines, un nouveau programme avec de nouveaux objectifs était transmis.

1.2.2. Lors de la reprise progressive des activités

Administration scolaire

Révision de la procédure d'inscription à l'école pour futur·e·s élèves 1H

Chaque année de novembre à décembre, l'ensemble des parents (ou autres représentants légaux) de futur·e·s élèves de 1^{ère} HarmoS inscrit·e·s auprès du Contrôle des habitants de la Ville de Fribourg reçoit un courrier du Service des écoles annonçant l'entrée en scolarité de leur enfant. Ce courrier leur demande de se rendre au guichet du Service des écoles afin d'y effectuer les formalités de rigueur (compléter le formulaire d'inscription et présenter une pièce d'identité de l'enfant).

Au vu de la situation sanitaire, le Service des écoles a décidé de ne pas faire venir l'ensemble des parents au guichet de l'Administration scolaire pour y inscrire leur enfant à l'école. Par conséquent, le Service a revu l'ensemble de sa procédure d'inscription. Le courrier habituel a été modifié afin que les parents retournent les données administratives les concernant uniquement via courrier. Un formulaire d'inscription pré-rempli avec les données de la famille issues du Contrôle des habitants, ainsi qu'une enveloppe retour préaffranchie, étaient joints au courrier. Un document complémentaire en 11 langues indiquait que le SCEPM se tenait à disposition des personnes ne maîtrisant pas suffisamment le français ou l'allemand pour réaliser les démarches liées à l'entrée à l'école. Le flyer du SCEPM décrivant ses missions en langage simplifié était également joint au courrier en français et en allemand.

SCEPM

Révision de la procédure de primo-information pour les parents de futur·e·s élèves de 1^{ère} année HarmoS 2021-2022

Lors du passage des parents au guichet du Service des écoles pour l'inscription à l'école obligatoire de futur·e·s élèves de 1^{ère} année HarmoS, le soutien du SCEPM est proposé lorsque les parents répondent à certains critères (allophones et/ou récemment arrivés dans la commune et/ou ne disposant pas de la nationalité suisse et/ou qui en font la demande lorsque c'est leur premier enfant, par exemple). Ce soutien prend la forme d'un entretien individuel de primo-information axé sur l'entrée à l'école et les offres répondant aux besoins des usagers (cours de langues, structures d'accueil extrafamilial, espace de socialisation [groupe de jeux, Maison de la petite enfance, etc.], espace favorisant la création de liens sociaux). Il vise les offres qui peuvent être utiles les mois qui précèdent la rentrée scolaire d'août, ainsi que celles qui favorisent les dynamiques d'intégration et de participation au long de l'existence. En outre, les différents services communaux accessibles dès la scolarisation de l'enfant sont présentés (accueil extrascolaire, médecine scolaire, thérapeutes scolaires, activités culturelles et sportives extrascolaires, etc.). Lors de cet entretien, les parents

disposent de temps pour exprimer leurs besoins en termes d'informations et sont orientés si nécessaire vers d'autres services (Fribourg pour tous, Fri-santé, etc.). Pour les usager·ère·s allophones, l'entretien se déroule toujours avec un·e interprète interculturel·le (les frais sont à la charge de la commune). Le flyer du SCEPM traduit est également remis aux personnes allophones dans leur langue première. Toutefois, au vu de la révision de la procédure d'inscription à l'école (cf. révision de la procédure, inscription réalisée par voie postale), il était beaucoup plus difficile de donner accès au soutien proposé par le SCEPM.

Conscient de l'impact de la crise sanitaire sur les familles, et en particulier sur les familles en situation de vulnérabilité sociale, ainsi que de l'annulation d'un certain nombre d'offres ou de prestations ayant pour but de préparer à l'entrée à l'école, le Service des écoles a souhaité conserver son offre de primo-information à l'égard des parents de futur·e·s élèves. En effet, via le SCEPM, le Service des écoles vise à répondre et à participer activement aux devoirs qu'a la commune dans les missions de primo-information, d'égalité des chances et d'intégration prévues par la Constitution et par la Loi.

Suite à une phase de réflexion menée conjointement avec le Bureau de l'intégration des migrant·e·s et de la prévention du racisme (IMR) de la Direction de la Sécurité et de la Justice, un projet a été élaboré dans le but de compenser l'impact négatif de cette forme de distanciation physique et sociale avec l'administration communale causée par la crise sanitaire et de permettre malgré tout la création d'une relation de confiance entre habitant·e·s et service public.

Ce projet, qui s'articule en six phases, vise à compenser l'absence de passage au guichet de l'Administration scolaire (secrétariat du Service des écoles) en mandatant des interprètes interculturel·le·s, habitué·e·s à collaborer avec le SCEPM, pour vérifier la compréhension du parent quant à la documentation reçue et lui proposer un entretien de primo-information s'il en éprouve le besoin. Pour identifier le public-cible de ce projet, respectivement les familles qui auraient le plus difficilement eu accès aux documents contenus dans le courrier et par conséquent aux informations relatives aux prestations du SCEPM, une phase d'exploitation des données administratives a été réalisée afin de constituer des listes de parents allophones par langue. Un canevas d'entretien a été réalisé afin de faciliter la prise de contact des interprètes avec les familles et la récolte des données par la suite.

À l'heure de la rédaction de la réponse à ce postulat, le SCEPM effectue quotidiennement des entretiens de primo-information individuels sollicités par les familles lors des appels des interprètes.

Activités culturelles - programmation scolaire

Dès janvier 2021, les sorties culturelles scolaires ont de nouveau été autorisées, mais uniquement classe par classe. L'organisation de ces sorties a donc été transférée aux enseignants, sur une base volontaire, avec la possibilité de bénéficier du soutien du canton à travers son programme "Culture et école" prenant en charge jusqu'à 50% du prix des activités réservées. Le Secteur des activités culturelles scolaires a mis en place un système de soutien aux enseignants pour l'organisation de leurs sorties de classe et a organisé dans le temps scolaire des projets et des ateliers dans les domaines de la danse, de la musique, de la lecture, du cinéma et du patrimoine local (visites et animations en ville).

La programmation culturelle scolaire habituelle est reportée à l'année scolaire 2021/2022.

Sport scolaire

Les enseignants d'éducation physique ont collaboré à l'accueil d'urgence.

1.3. LES CONSÉQUENCES DU COVID-19 EN MATIÈRE DE SOUTIEN AUX FAMILLES

Toutes les conséquences en matière de soutien aux familles sont intimement liées aux autres chapitres.

1.3.1. Durant la phase aiguë du printemps 2020

Psychologie scolaire

Concernant la psychologie scolaire, durant le confinement, il y a eu arrêt des suivis en présentiel et des bilans. Une baisse des demandes d'intervention a été constatée. Par conséquent, il y a eu un report des prises en charge des nouvelles situations annoncées juste avant le confinement.

1.3.2. Lors de la reprise progressive des activités

Psychologie scolaire

Un nombre important de bilans cognitifs et de soutiens ont démarré dès la reprise scolaire en automne. Les thèmes abordés lors des séances portent sur des problématiques en lien avec le covid (deuil, avenir professionnel précarisé, angoisse, rupture de lien avec la parenté restée au pays, etc.). Une précarisation des situations familiales a été constatée, ce qui a des conséquences sur le bien-être des enfants.

1.4. LES SOLUTIONS EN MATIÈRE DE SOUTIEN AUX FAMILLES

Toutes les solutions en matière de soutien aux familles sont intimement liées aux autres chapitres.

1.4.1. Durant la phase aiguë du printemps 2020

Psychologie scolaire

La préservation du lien avec les élèves a été maintenue dans la mesure du possible en gardant un contact téléphonique avec les parents et/ou en organisant des interventions par visio-conférences. Par ce même moyen, des colloques d'équipe ont eu lieu pour coordonner et adapter au mieux les interventions auprès des usagers, ainsi qu'élaborer des stratégies d'intervention avec les différents professionnels de l'école (enseignants, enseignants spécialisés, directeur d'établissement, SCEPM, etc.).

Du temps a été mis à disposition pour renforcer l'équipe de la Hotline, ainsi que pour la permanence téléphonique des services de logopédie, psychologie et psychomotricité organisée par Flos Carmeli.

Des documents pour la prévention de la santé mentale avec des conseils pour les familles et pour les jeunes ont été élaborés.

1.4.2. Lors de la reprise progressive des activités

Psychologie scolaire

Les suivis en présentiel, les bilans ainsi que les nouvelles situations annoncées ont pu reprendre, en respectant les mesures sanitaires prescrites (distance réglementaire, utilisation de masques, de plexiglas, aération régulière des bureaux, désinfection des places et du matériel).

1.5. LES CONSÉQUENCES DU COVID-19 SUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL (AEF)

1.5.1. Durant la phase aiguë du printemps 2020

Pendant cette période, l'Accueil extrascolaire a organisé l'accueil d'urgence pour la prise en charge, selon les directives de la DSAS, des enfants des parents "feux bleus" pour les horaires hors du temps scolaire. Tous les enfants dans le besoin ont pu être accueillis à l'accueil d'urgence. Un plan de protection contraignant a été mis en place dès le début de la crise et mis à jour régulièrement depuis lors pour garantir hygiène et sécurité aux usagers et au personnel.

Cette période a donné lieu à de nombreux questionnements, de la part des parents comme des structures, quant aux risques et aux mesures à appliquer. Comme mentionné précédemment, les directives des directions cantonales, DICs (enseignement) et DSAS (structures d'accueil), ayant dû être élaborées n'étaient au départ pas harmonisées. Dans ce cadre, le Service des écoles a apporté un important soutien aux structures étant elles-mêmes dans une situation incertaine, en participant activement à la recherche d'informations et à leur communication. Cette situation a obligé le Service et ses secteurs à revoir leurs priorités et à reporter ou geler certains projets.

Les structures non-communales ont pu obtenir l'aide de l'Etat relative aux RHT. Les employé·e·s ont continué à percevoir leur salaire et leurs heures ont été comptées selon leur planning habituel. Les personnes considérées comme vulnérables sont restées à leur domicile dès le début de la crise.

1.5.2. Lors de la reprise progressive des activités

L'accueil d'urgence a pris fin mi-mai. L'Accueil extrascolaire a tout d'abord dû s'organiser en accueil partiel à la reprise du 11 mai, les classes étant présentes à l'école en alternance. Le 25 mai a marqué un retour à une fréquentation plus habituelle, avec au final très peu de familles qui n'ont pas souhaité replacer leur enfant à l'Accueil.

Les plans de protection successifs ont été appliqués de manière rigoureuse, comme l'a constaté le Service de l'enfance et de la jeunesse (DSAS). La flexibilité et l'engagement des collaboratrices et collaborateurs des structures d'accueil de l'enfance est à souligner: au front pendant la phase aiguë et depuis lors, ils et elles se sont pleinement investi·e·s pour assurer leur mission auprès des parents, ont dû revoir leur organisation et leurs activités pour répondre au plan de protection et portent le masque quotidiennement depuis presque une année. Toutes ces personnes, exerçant des professions sociales tournées vers le bien-être des usagers, ont vécu et vivent encore en 2021 des périodes de doutes et de craintes. Elles ont été confrontées à la maladie, pour certaines avec un impact sur leur retour au travail, dans une relative indifférence.

1.6. LES SOLUTIONS TROUVÉES POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL

1.6.1. Durant la phase aiguë du printemps 2020

Il a fallu faire appel au bon sens, faire preuve de patience en période de stress et faire jouer le réseau pour organiser l'accueil d'urgence. Les RHT ont permis aux structures (non-communales) de pouvoir conserver leur personnel. L'Etat et la Ville ont maintenu leur soutien financier aux structures comme si leur fréquentation n'avait pas bougé. Des aides ciblées, comme la participation au loyer, ont également eu lieu. Les parents, quant à eux, n'ont pas eu à payer les prestations contractuelles, les structures n'étant ouvertes que pour l'accueil d'urgence.

En outre, les employé·e·s de l'Accueil extrascolaire ont effectué pendant cette période un travail de réflexion quant à leur pratique professionnelle et à leurs souhaits de projets pour l'avenir.

1.6.2. Lors de la reprise progressive des activités

Les structures se sont adaptées aux contraintes des plans de protection, revoyant leur organisation et sollicitant leur capacité d'adaptation pour y répondre.

L'Accueil extrascolaire a en outre adapté provisoirement son règlement en n'appliquant pas les délais habituels pour des changements ou des annulations de contrat.

1.7. LES CONSÉQUENCES DU COVID-19 SUR LES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

1.7.1. Durant la phase aiguë du printemps 2020

Ecole des p'tits Artistes

Les ateliers de l'Ecole des p'tits artistes (EdPA) ont été interrompus durant toute la durée de fermeture des écoles (mars-mai 2020).

Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif a été interrompu du lundi 16 mars au vendredi 22 mai 2020.

Le montant des subventions cantonales et fédérales a diminué de 20% en raison de la non-présence des élèves durant 2 mois.

1.7.2. Lors de la reprise progressive des activités

Ecole des p'tits Artistes

Les ateliers de l'EdPA étant situés dans 15 lieux différents de la ville, la fourniture en équipements d'hygiène et l'établissement du concept de sécurité a pris un temps considérable. Par conséquent, les ateliers n'ont pas pu reprendre en même temps que la réouverture des écoles mais seulement 2 semaines plus tard. Le festival de fin d'année prévu en juillet 2020, qui devait réunir l'exposition des œuvres et les prestations scéniques de tous les élèves de l'EdPA, a été annulé.

Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif a repris le lundi 25 mai avec au maximum cinq élèves par activité. Afin de répondre aux normes fédérales, les élèves ont suivi un cours toutes les deux voire trois semaines au lieu d'une séance hebdomadaire. Les cours de natation ont été remplacés par de l'athlétisme ou des jeux à l'extérieur en raison de la fermeture de la piscine du Levant.

1.8. LES SOLUTIONS TROUVÉES POUR LES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

1.8.1. Durant la phase aiguë du printemps 2020

Ecole des p'tits Artistes

Un système d'enseignement à distance a été mis en place par les professeurs de l'EdPA, permettant aux enfants inscrits aux ateliers de continuer leurs activités culturelles extrascolaires à domicile.

Sport scolaire facultatif

Programme "bouger à la maison": les enseignants d'éducation physique ont élaboré un programme d'activités physiques à faire à la maison. Ce programme a été envoyé à chaque enfant par le biais de l'établissement scolaire. Toutes les deux semaines, un nouveau programme avec de nouveaux objectifs était transmis.

1.8.2. Lors de la reprise progressive des activités

Ecole des p'tits Artistes

Toutes les salles de l'EdPA ont été pourvues des équipements d'hygiène nécessaires et tous les professeurs formés au concept de sécurité à appliquer. Le festival de fin d'année 2020 a été remplacé par des ateliers ouverts, auxquels les parents ont pu participer en petit comité, afin de permettre aux enfants de partager leurs réalisations artistiques. Les professeurs de l'EdPA ont également animé des cours d'été dans les locaux de l'EdPA en juillet et août 2020. Ces ateliers, organisés par le Secteur des activités culturelles scolaires en collaboration avec le Service de la cohésion sociale et Fribourg Tourisme, ont été ouverts à tous les enfants de la ville et de l'agglomération.

Le festival de fin d'année 2021 est remplacé par un festival virtuel pour lequel les prestations des élèves seront photographiées/filmées et diffusées sur des supports papier ou numériques.

Sport scolaire facultatif

Les enseignants d'éducation physique ont collaboré à l'accueil d'urgence.

Les cours ont été donnés à l'extérieur afin de garder les distances entre les participants. Certaines disciplines sportives (agrès, jeux collectifs) ont été remplacées par d'autres activités.

2. Service de l'Aide sociale - population et institutions (AS)

2.1. LES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES ET SOCIALES DU COVID-19

2.1.1. Durant la phase aiguë du printemps 2020

Au printemps 2020, l'activité économique a été stoppée brusquement et dans une large mesure avec l'instauration du confinement généralisé. Les entreprises ne savaient pas quelles décisions prendre envers leurs employés; le personnel engagé dans des régimes précaires (contrat de travail sur appel, missions temporaires, etc.) s'est retrouvé avec un risque élevé de perte de revenu à court terme; il en allait de même pour beaucoup d'indépendants dont l'activité prenait fin ou se réduisait fortement. Le service social a ainsi été confronté à une hausse subite et importante des demandes d'aide sociale. La population a exprimé une forte inquiétude, surtout sur le plan matériel. Les craintes relatives à la santé étaient encore moins présentes, sauf auprès d'une partie de la population atteinte de troubles psychiques ou de santé fragile. Dès le 18 mars 2020, le service social a fermé son guichet pour le rouvrir le 11 mai 2020.

La plupart des institutions sociales ont également dû interrompre leurs activités du jour au lendemain. Seules les institutions actives dans des aides en nature pour l'hébergement d'urgence, les repas et la distribution de biens de première nécessité sont restées ouvertes; fortement sollicitées, elles ont difficilement pu répondre à la demande en raison des mesures sanitaires limitant leur accès et en raison du manque de moyens. Leur propre personnel était aussi moins disponible, en particulier les bénévoles seniors.

2.1.2. Lors de la reprise progressive des activités

Au fil des semaines, la précarité matérielle de la population est globalement passée au second plan. Toutefois, une frange de la population qui n'était pas suivie par le service social et n'avait pas accès aux prestations des assurances sociales s'est retrouvée dans une situation plus marquée de détresse, ne pouvant assurer les moyens de subsistance de base. Il s'agissait en particulier d'étrangers sans titre de séjour, de salariés non déclarés aux assurances sociales ou de personnes ne souhaitant pas ou craignant de s'adresser au service social. Globalement, les craintes pour la santé et l'isolement social ont pris de l'ampleur avec la crise sanitaire qui durait. Le lien entre les assistants sociaux et les personnes est devenu plus ténu avec l'instauration généralisée du télétravail et la suspension (sauf exception) puis reprise limitée des entretiens présentiels.

Les activités des institutions sociales ont progressivement repris. Toutefois, les règles sanitaires et les craintes de la population pour la santé ont provoqué une diminution sensible du volume des prestations, soit en raison d'une offre réduite à cause des mesures sanitaires, soit d'une demande inférieure.

2.2. LES SOLUTIONS EN MATIÈRE D'AIDE SOCIALE

2.2.1. Durant la phase aiguë du printemps 2020

Dès le début de la crise, la Confédération a rapidement mis en place les prestations de réduction de l'horaire de travail prévues par la loi sur l'assurance-chômage. Le Service public de l'emploi (SPE) a mis rapidement en œuvre les moyens permettant le calcul et le versement des prestations. Ainsi, les personnes qui s'étaient adressées dans l'urgence au service social ont pu continuer de percevoir leur

salaire (80% selon les employeurs). Quant aux indépendants, les allocations pour perte de gain ont aussi été versées après une période d'incertitude. Ces mesures ont permis dans une très large mesure d'éviter le recours à l'aide sociale financière.

A ce stade, le service social est intervenu pour informer et soutenir les personnes et souvent leur employeur sur les démarches à entreprendre pour obtenir rapidement ces prestations et éviter ainsi le versement d'avances d'aide sociale. Le service social a traité un nombre important de situations d'aide personnelle et administrative durant les mois de mars et avril 2020; ces cas ont ensuite diminué une fois que les employeurs et services concernés de l'Etat ont rôdé leur pratique. Nous tenons à souligner l'excellente collaboration avec les services concernés de l'Etat durant cette période critique. Les personnes qui n'avaient pas droit aux prestations des assurances sociales ont évidemment bénéficié de l'aide sociale financière. Toutefois, ce nombre est resté étonnamment faible au regard de la situation, et, pour la plupart des cas, sans lien direct avec la pandémie. Le nombre d'indépendants sollicitant l'aide sociale financière est resté très faible. Durant la période de fermeture du guichet, le service social a laissé la possibilité sans interruption d'effectuer des entretiens physiques, sur demande et en cas de nécessité.

Afin de traiter de manière rapide et simplifiée les demandes d'aide sociale, le service social a pris les mesures suivantes à partir du 18 mars 2020, avec l'aval de la Commission sociale:

- Réduction des exigences de la preuve de l'indigence;
- Suspension de la plupart des exigences en matière d'insertion ou pour activer des ressources;
- Suspension des règles particulières pour les indépendants limitant l'accès à l'aide sociale;
- Suspension de la plupart des cas de sanctions financières.

En coordination avec le service social et le service des curatelles d'adultes, la Police locale a pris des contacts directs et effectué des visites à domicile auprès de certaines personnes âgées et fragilisées, afin de les rassurer et de leur apporter un soutien complémentaire, respectivement pour remonter des informations utiles aux deux services précités. La cellule covid-19 de la Ville a également accordé des soutiens financiers aux institutions sociales actives dans l'aide d'urgence, sur proposition du service social et de l'administration générale.

2.2.2. Lors de la reprise progressive des activités

Les mesures d'allègement des conditions d'examen de l'aide financière sont restées en vigueur jusqu'à fin décembre 2020, sauf pour les indépendants (prolongées à ce jour). Les besoins en matériel de prévention (masques, gel, divers) des bénéficiaires ont aussi été satisfaits par l'octroi de prestations circonstancielles forfaitaires mensuelles d'abord sur demande, puis d'office, selon l'âge et le taux d'activité des personnes (dès juillet 2020, en l'état prolongées jusqu'au 31 août 2021). Au reste et comme dans l'ensemble du canton, le nombre de demandes d'aide sociale est resté stable, grâce aux mesures financières importantes et durables mises en place par la Confédération et le canton.

Les activités d'insertion socioprofessionnelle (mesures d'insertion sociales MIS, mesures communales du marché du travail, cours, etc.) ont aussi pu reprendre avant l'été, encouragées par le service social. En parallèle, les entretiens présentiels ont aussi repris presque normalement afin de garder le lien avec les bénéficiaires; ils sont également très utiles en matière d'insertion notamment. Mais ces activités n'ont pas fonctionné à plein régime, que ce soit pour des raisons de santé des bénéficiaires (personnes à risque) ou de disponibilités des prestataires (nombre de places réduit en raison des

mesures sanitaires). Un nouveau coup de frein s'est produit en novembre 2020, avec l'instauration du télétravail fortement recommandé par la Confédération. Cela a conduit de nouveau à la réduction importante des entretiens présentiels et à la fermeture partielle du guichet du service (ouvert le matin dès le 9 novembre). Toutefois, les mesures d'insertion au sens large fonctionnent toujours.

A l'automne 2020, la cellule covid-19 de la Ville a accordé des soutiens financiers aux institutions sociales actives dans tous les domaines, y compris dans l'insertion. Il s'agit de maintenir le dispositif en vue de la reprise normale des activités. Un paquet d'aide a encore été accordé au début de l'été 2021.

La mise en place d'un dispositif pérenne d'accès aux biens de première nécessité est également en cours dans le canton. Ainsi une épicerie sociale Caritas est en train de voir le jour à Fribourg; la Ville apporte un soutien financier durant la phase de lancement, sur trois ans. D'autres projets sont en préparation; le Service de l'aide sociale suit leur évolution et traitera, le cas échéant, les demandes de soutien financier.

3. Service des Finances (Fi)

3.1. LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DU COVID-19

3.1.1. Durant la phase aiguë du printemps 2020

Les annonces du Conseil Fédéral ont entraîné la fermeture de nombreux secteurs d'activités, notamment les commerces, services et la restauration, pour une période variable. Par la suite, certains secteurs ont pu exercer partiellement, totalement ou avec certaines contraintes alors que d'autres sont restés complètement à l'arrêt. Toute l'économie locale, également celle des infrastructures, a été mise à l'arrêt quasi-total.

Des aides fédérales et cantonales ont été octroyées selon les secteurs d'activités et le statut des travailleurs de branches. Certaines aides sont arrivées rapidement, alors que d'autres se sont fait attendre, ce qui n'aura pas manqué d'avoir des conséquences au niveau personnel pour de nombreux indépendants, travailleurs et entrepreneurs.

Les conséquences économiques du covid-19 sont toutefois également globales et ont touché les activités directement (pertes de chiffre d'affaire dues à l'arrêt des ventes) et indirectement (pertes de chiffre d'affaire liées à l'appauvrissement de la population et à l'absence ou au manque de clientèle, soit à la baisse de la demande).

Même a posteriori, il est impossible de chiffrer les conséquences économiques pour la seule Ville de Fribourg, durant la phase aiguë de la crise. La Ville de Fribourg ne peut donc pas se prononcer, et il est possible que les chiffres et statistiques ce concernant ne soient jamais disponibles à un tel niveau de granularité (ville).

Fiscalement, les conséquences pour la seule Ville de Fribourg ne pourront être connues que lors de l'imposition de l'année 2020, car il faut compter avec un décalage d'une année et demie ou deux au plus tôt (en partant de décembre 2020) jusqu'à la taxation définitive d'une quantité représentative des entreprises du territoire communal.

3.1.2. Lors de la reprise progressive des activités

A court terme et à moyen terme, les conséquences économiques de cette crise sanitaire ne pourront pas être connues uniquement pour la commune de Fribourg, et ce pour les mêmes raisons que mentionnées ci-dessus, ou alors a posteriori et uniquement par extrapolation. Toutefois, à ce jour, aucune statistique n'est disponible ce concernant.

A long terme, il est possible d'imaginer ou de dessiner un certain nombre de conséquences probables, sans savoir pour autant si elles vont se réaliser. Parmi elles, pour l'économie locale, on pourrait citer, dans les impacts négatifs:

- un ralentissement général et global des activités économiques, impactant directement ou indirectement les entreprises locales;
- les absences de travailleurs au sein des entreprises, notamment pour des raisons de mise en quarantaine ou de maladie liées à une infection au covid-19, absences qui représentent un coût pour les entreprises;

- un risque de perte de clientèle à long terme, dû aux changements sociaux induits par la crise (télétravail, crainte du virus, etc.);
- le risque d'une crise économique généralisée, même si à ce stade ce risque ne semble pas se produire, la crise ayant été avant tout sanitaire et non due à un problème économique systémique;
- le développement d'une spirale de sous-investissement, due à la peur de la situation ambiante, qui entraînerait ensuite une chute de la consommation et à son tour une nouvelle baisse de l'investissement;
- pour la Ville de Fribourg, des investissements en baisse si le niveau des recettes fiscales devait baisser de manière durable;
- etc.

Toutefois, la Ville de Fribourg possède un tissu économique bien diversifié, qui devrait lui permettre de bien encaisser le choc par rapport à des villes fortement tournées vers un secteur économique unique (par exemple le tourisme).

Paradoxalement, cette crise sanitaire pourrait aussi avoir des impacts bénéfiques pour l'économie locale. Pour certains types d'acteurs économiques, la responsabilisation des consommateurs pourrait induire un retour à une consommation de proximité et de meilleure qualité, qui bénéficierait aux producteurs et artisans locaux. Plus largement, la réorganisation sociale du travail pourrait avoir un impact à la baisse sur les coûts directs et indirects de la santé et sur le coût des infrastructures. Dans tous les cas, il n'est pas possible de tirer des conclusions à ce stade au niveau de la seule Ville de Fribourg.

3.2. LES SOLUTIONS DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE

3.2.1. Durant la phase aiguë du printemps 2020

La Ville de Fribourg s'est dotée durant la législature 2016-2021 d'un secteur du Développement économique. De plus, elle est propriétaire d'une société d'investissement, Effort Fribourg SA (<https://effort-fribourg.ch>), qui a pour objectif d'offrir du crédit à taux préférentiel aux commerçants, artisans et services locaux. Cette société est également partenaire de l'association Fri Up. Dans ce sens, elle a directement pu fournir:

- par son Secteur du développement économique, une aide à la plateforme "Soutien aux commerçants fribourgeois" (qui allait devenir Kariyon), mise en place dans un premier temps par la Jeune Chambre, puis reprise par la société Local Impact. Ceci a été fait d'une part par des actions de suivi, du conseil, de la mise en réseau, puis très rapidement par un soutien financier par l'intermédiaire de la société Effort Fribourg SA (propriété de la Ville de Fribourg), avant même que les fonds à disposition de la Cellule de coordination covid-19 (cellule créée par le Conseil communal au mois de mars 2020) ne soient déployés. Ce soutien a permis de rendre le projet global, et de le pousser à l'échelle cantonale, ainsi que d'assurer son maintien dans le temps;
- par son secteur du développement économique, un soutien de type conseil aux entreprises à travers son guichet unique (<https://www.ville-fribourg.ch/economie>). Elle a rapidement informé les entreprises, par son site internet ou par téléphone, de toutes les aides cantonales

et fédérales existantes. Elle a collaboré avec les services de la société partenaire Fri Up, qui a donné gratuitement des conseils aux entreprises également durant la crise;

- par la société Effort Fribourg SA, des prestations inchangées aux entreprises partenaires ou intéressées, et ce malgré la situation et les perspectives économiques. Toutefois, durant cette période, aucune nouvelle demande de soutien n'a été déposée.

Le Secteur du Développement économique a également été directement intégré au sein de la Cellule de coordination mise en place par le Conseil communal. Dans ce cadre-là, une veille de tous les soutiens offerts par une sélection de villes suisses a été effectuée dès le départ. Cette veille, ainsi que des contacts avec les villes partenaires, a permis de définir quel type d'actions en faveur du commerce pourrait permettre à la Ville de Fribourg d'obtenir le meilleur impact sur le terrain, avec pour objectif d'agir de manière subsidiaire au Canton et à la Confédération. Ces analyses ont donné lieu à des collaborations interservices en faveur de l'économie locale et à des décisions de soutien fortes dès la reprise des activités.

La Ville de Fribourg est également dotée d'un secteur Immobilier qui est constamment en contact étroit avec les locataires de ses propres immeubles. Ce secteur a pu renseigner très rapidement les locataires commerciaux qui se retrouvaient dans une situation d'incertitude totale face aux annonces de fermeture des activités (notamment commerces et restauration). Dans un premier temps, en attente du déploiement de la Cellule de coordination et de son fonds de soutien, ce secteur a pu proposer des arrangements de paiement et des solutions pour soutenir les acteurs économiques concernés. Il a également pu fournir aux locataires concernés des renseignements concernant les soutiens cantonaux qui se profilaient.

3.2.2. Lors de la reprise progressive des activités

Par sa Cellule de coordination covid-19, mise en place par le Conseil communal dès le début de la crise, la Ville de Fribourg a pu soutenir rapidement son tissu économique de manière subsidiaire au Canton de Fribourg et à la Confédération, et ce dans le cadre d'une forte collaboration entre les Services et secteurs concernés par la question économique.

En 2020, le Conseil communal a validé des soutiens directs destinés aux activités économiques locales dans les domaines suivants:

- Police locale et Mobilité: Remboursement des taxes (pour l'année complète) déjà payées et annulation des taxes pour l'utilisation du domaine public et empiètements (marchés, éventaires de magasins, réclames mobiles, manifestations ainsi que taxe sur les appareils de divertissements), soit une prise en charge par la Ville de Fribourg pour un total de 457'364.30 francs;
- Secteur Immobilier: Prise en charge d'une partie des loyers des locataires commerciaux des immeubles appartenant à la Ville de Fribourg pour un total de 343'022.85 francs.

Il a également validé la même année un plan de soutien à la relance pour les activités commerciales et touristiques. En effet, grâce à la veille effectuée et après études et analyse, il s'est avéré qu'il n'était ni opportun ni réaliste de soutenir de manière directe ces acteurs, et que seul un programme de relance permettrait de soutenir les activités sur la durée de la crise qui se profilait et qui risquait de perdurer dans le temps. Les soutiens à la relance ont été effectués ainsi:

- Secteur du Développement économique: mise en œuvre d'un plan de relance (dès 2020, sur cinq ans) pour le commerce local en collaboration avec l'AFCAS pour un total de 550'000

francs, ainsi qu'un soutien aux associations de commerce locales et à GastroFribourg section Ville à raison de 10'000 francs chacune, pour un total de 50'000 francs;

- Secteur du Développement économique: mise en œuvre d'un plan de relance pour le marketing touristique en collaboration avec l'Office du Tourisme pour un total de 50'000 francs.

En 2021, un nouveau montant ayant été articulé à la Cellule de coordination pour poursuivre ses efforts, de nouveaux montants ont été répartis, dans la continuité de ce qui a été proposé en 2020. Les montants sont à ce jour prévus comme suit:

- Police locale et Mobilité:	CHF	278'677.60
- Immobilier:	CHF	148'419.50
- Développement économique:	CHF	45'000.00

Les efforts sont poursuivis pour soutenir la relance économique et touristique par le biais des différents Services et secteurs actifs au sein de la Cellule de coordination covid-19 et par une coordination étroite avec les commerçants et les différents partenaires sur le terrain.

Les activités sportives et culturelles, qui pourraient également être considérées en partie comme des activités économiques, ont été soutenues dans le cadre d'autres paquets de mesures, proposés par les Services et secteurs compétents. L'aide aux acteurs sociaux complète l'image du soutien apporté dans le cadre de la Cellule de coordination.

4. Service de la Mobilité (MO)

4.1. LES CONSÉQUENCES DU COVID-19

4.1.1. Durant la phase aiguë du printemps 2020

Lors de la phase aiguë du covid-19, au printemps 2020, une réduction drastique des déplacements a été observée pour tous les modes de transport. Le trafic routier a considérablement diminué et la fréquentation des transports publics a enregistré une baisse très marquée.

4.1.2. Lors de la reprise progressive des activités

A partir de la fin du printemps 2020, le trafic routier a rapidement augmenté, mais la fréquentation des transports publics n'a jamais retrouvé son niveau d'avant la pandémie (selon les TPF la fréquentation a baissé d'environ 30%). Une partie de ces déplacements s'est reportée sur les autres modes de transports. L'OCN a enregistré une forte demande d'immatriculations pour les deux-roues motorisés tandis que les enseignes d'auto-école déclaraient recevoir un grand nombre de demandes de futurs apprentis conducteurs. En parallèle, l'usage du vélo en ville a continué à progresser significativement, avec un grand nombre de cyclistes observés. La Ville de Fribourg ne possède pas de compteur pour vélos et ne peut quantifier précisément ces augmentations, mais le même phénomène a été observé partout en Suisse, avec des chiffres annonçant une augmentation du nombre de cyclistes allant jusqu'à 40%.

4.2. LES MESURES DE MOBILITÉ PRISES EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE

4.2.1. Durant la phase aiguë du printemps 2020

Durant cette période, la Ville de Fribourg a veillé à faciliter la mobilité en ville, pour les déplacements restants, souvent indispensables. Une partie des feux de régulation ont été configurés au clignotant. Cette mesure, également observée dans d'autres villes, permettait par exemple aux piétons de ne pas attendre inutilement aux traversées, alors que les flux de voitures étaient réduits. Elle permettait aussi d'éviter tout contact avec les boutons poussoirs présents sur ces installations. La Ville a également veillé à faciliter le stationnement pour certaines catégories d'usagers (ex: personnel médical) et maintenir le bon fonctionnement du service de livraison à domicile "Cabamobil", pour offrir à tous les habitants la possibilité de continuer à faire ses courses et les acheminer à son domicile.

4.2.2. Lors de la reprise progressive des activités

Durant cette phase, la Ville a pris en considération le risque possible de report modal des usagers des transports publics sur le trafic motorisé. En cas d'augmentation du trafic motorisé, l'encombrement supplémentaire sur les axes routiers conduirait à des nuisances pour les piétons / cyclistes et entraverait la circulation des bus. La Ville a donc pris une série de mesures pour favoriser la mobilité douce, comme par exemple la création d'une piste cyclable sur le boulevard de Pérrolles, d'abord sous une forme temporaire, puis définitive (projet en cours de procédure). D'autres mesures ont également été mises en place dans ce sens, bien que leur planification était généralement déjà prévue avant la crise covid-19, mais avec un rythme de réalisation soutenu.

La notion des nuisances liées au trafic a également été prise en compte. Durant l'année 2020, la Ville, en collaboration avec le Canton, a annoncé son intention de favoriser massivement le 30 km/h dans le centre-ville. Cette mesure est avant tout liée à l'assainissement au bruit routier, rendu nécessaire par l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), mais la crise du covid-19 a renforcé la pertinence de ce projet.

D'une manière générale, on constate que la crise du covid-19 a accentué le besoin de développer la mobilité douce, de tenir compte de l'urgence climatique et de favoriser une mobilité durable. Toutefois, ces notions sont déjà inscrites dans le Plan d'aménagement local (PAL) révisé en 2018 et dans les projets d'agglomération (PA2-3-4). La crise du covid-19 permet de mieux faire comprendre ces enjeux, de favoriser l'acceptation des projets à mettre en œuvre pour aller dans ce sens et sans conteste d'offrir un effet d'accélérateur.

5. Service de la Culture - Associations culturelles (CT)

5.1. LES CONSÉQUENCES DU COVID-19

5.1.1. Durant la phase aiguë du printemps 2020

Les constats émis en avril 2020 ont été confirmés par les analyses:

- a) **Les institutions culturelles** s'en sortent économiquement en général, grâce au maintien des subventions, ainsi qu'aux RHT et aux indemnisations définies par la Confédération et mises en œuvre par les cantons. Les premiers réflexes des associations culturelles ont été de sauver leurs propres structures; une partie d'entre elles n'a pas assuré le paiement des cachets aux artistes et indépendant·e·s de la culture, sans avoir la certitude d'être remboursée.
- b) **Les artistes et indépendant·e·s de la culture** sont très fragilisé·e·s et, pour une grande partie, hors des critères initiaux leur permettant d'obtenir des indemnisations ou des RHT. Le modèle économique de la culture connaît d'importantes faiblesses. La plus importante problématique est la situation des artistes professionnel·le·s, sans lesquel·le·s il n'y aurait pas d'œuvres ou d'institutions culturelles. Les artistes se situent en bout de chaîne et ne bénéficient pas de la majorité des moyens investis dans la culture. Le manque de revenus fixes, de certaines prestations sociales, de statut ou de convention collective, voire la précarité, sont des problématiques de fond que la pandémie a mises en lumière.

La pandémie de Coronavirus agit comme un accélérateur de dynamiques de paupérisation au sein des milieux culturels qui, si elles ne sont pas rapidement freinées par une action ciblée visant les chevilles ouvrières de la culture, risquent de sérieusement compromettre l'avenir d'un nombre important d'acteurs culturels pour qui l'art revêt une dimension sociale forte. L'exercice des activités artistiques professionnelles, qui se fait notamment grâce à des modes de diffusion impliquant une interaction intense et directe avec les publics, est remis en cause par les mesures sanitaires. Celles-ci doivent s'accompagner d'actions novatrices déployées sur le long terme, afin d'adapter au mieux les conditions de l'exercice et de la diffusion des pratiques artistiques.

5.1.2. Lors de la reprise progressive des activités

Plus d'un an après le "lock down", le secteur culturel est encore quasiment à l'arrêt. Il sera l'un des derniers à rouvrir, en particulier en ce qui concerne les grandes manifestations. Depuis le 13 mars 2020, les institutions culturelles ont été fermées jusqu'au 28 septembre. Elles ont ou auraient pu ouvrir durant cinq semaines, jusqu'à la nouvelle fermeture fixée le 5 novembre 2020. Les musées ont été autorisés à rouvrir le 1^{er} mars 2021, tandis que les salles de spectacles peuvent ouvrir depuis le 19 avril 2021. Cependant les mesures sanitaires à appliquer – les règles du tiers des spectateurs et des 50 personnes – ne permettent pas d'ouvrir certaines salles car les pertes financières seraient trop importantes.

L'impératif crucial de cohésion sociale qu'est la démocratisation de la culture a été ébranlé lors des 15 derniers mois. Il en va de même de la situation socio-économique – déjà régulièrement mise à mal avant la crise sanitaire – des artistes et autres professionnel·le·s de la culture. La durée de la pandémie et le cortège d'annulations et de fermetures dans le monde de la culture ont de graves conséquences, qui pourraient être irréversibles.

5.2. LES SOLUTIONS TROUVÉES POUR LES ASSOCIATIONS CULTURELLES

5.2.1. Durant la phase aiguë du printemps 2020

Les constats posés en avril 2020 ont nécessité une réaction urgente et efficace visant à assurer au possible des conditions de vie et de création décentes aux artistes, ceux-là mêmes qui produisent la matière première permettant aux institutions culturelles régionales d'exister. Les mesures d'urgence de la Ville de Fribourg interviennent à titre complémentaire aux mesures d'urgence prises par la Confédération et mises en œuvre par les cantons. Fribourg a répondu rapidement aux besoins prioritaires, d'abord en assurant le maintien des subventions prévues aux associations culturelles. Vu ce qui précède et les dispositifs mis en place, l'action a été concentrée sur les artistes et indépendant·e·s de la culture:

La Ville de Fribourg a opté pour **sept mesures d'urgence** qui leur sont directement destinées, pour un montant de 530'000 francs. À des fins administratives et promotionnelles, la création d'un répertoire des professionnel·le·s de la culture résidant sur le territoire de la commune est prévue en 2021.

Sur proposition du Service de la culture qui avait préalablement consulté les milieux culturels et les autres organes de subventionnement, la Ville de Fribourg a validé cinq mesures concrètes en mai 2020, afin de répartir l'enveloppe auprès des artistes et indépendant·e·s de la culture. Les montants suivants ont été attribués à plus de 135 artistes de la Ville de Fribourg dont les projets exceptionnels favorisent et renforcent à la fois la création artistique et l'animation répondant aux normes sanitaires:

Cinq mesures mises en œuvre en 2020

M1	13 mini-résidences artistiques locales	CHF 65'000.-
M2	Soutien à la recherche pour artistes professionnels sans résidence	CHF 41'000.-
M3	Schubertiade reportée aux 3-4 septembre 2022 – appel à idées	CHF 97'500.-
M4	Coronarte – soutien à la création sous covid-19 et présentation	CHF 33'000.-
M5	Les (In)connues – projet de médiation littéraire	CHF 19'900.-
Total (dont CHF 6'400.- ont été tirées des subventions extraordinaires)		CHF 256'400.-
Total tiré de l'enveloppe covid-19		CHF 250'000.-

Les projets exceptionnels "covid-friendly" créés en été 2020 ont pu être soutenus via les subventions extraordinaires non distribuées, liées à l'annulation de manifestations:

Festival Re! festival des festivals perdus	CHF 5'000.-
Festival les Impromptu·e·s	CHF 5'000.-
Événement musical On s'ORGanise	CHF 5'000.-

Mesure n° 1 - 13 mini-résidences artistiques locales de deux mois

13 créateur·trice·s professionnel·le·s de la Ville de Fribourg bénéficient d'une résidence locale et durable de deux mois. Dotée d'une bourse de 5'000 francs, cette résidence représente un temps de recherche et de développement. L'objectif n'est pas quantitatif mais qualitatif. L'artiste organise au minimum un temps de rencontre et de partage avec les publics. Le Service de la culture a réuni le 2 octobre les 13 résident·e·s, afin d'évaluer les mesures d'urgence et de programmer les restitutions entre novembre 2020 et décembre 2021.

Artistes: Manuela Bachmann-Bernasconi – danseuse et chorégraphe, Cédric Blaser – musicien, auteur et compositeur, Julien Chavaillaz – photographe et réalisateur, Emmanuel Dorand – comédien et directeur artistique, Noémie Handrick – céramiste, Karl Inglis – peintre, Baptiste Janon – réalisateur, Gaël Kyriakidis – musicienne, auteure et metteure en scène, Nicole Morel – chorégraphe, Manuel Oberholzer (Feldermelder) – musicien et artiste audiovisuel, Grégoire Pasquier – ingénieur du son et musicien, Leslie Umezaki – illustratrice, Marie Vieli – artiste plasticienne
Workshop du 02.10.20



Mesure n° 2 - Soutien à la recherche pour artistes professionnels sans résidence

Au total, 32 professionnel·le·s bénéficient d'un montant de 1'500 francs comme soutien à leurs recherches.

Les artistes: Felix Bachmann Quadros – comédien performer, Luc Bersier – ingénieur son et musicien, Laure Betris (Kassette) – musicienne auteure et compositrice, Maëlle Chenaux – interaction designer, Benoît Dietrich – cinéaste, Séverine Emery-Jaquier – céramiste, Benoît Gisler – musicien auteur compositeur, Mathieu Kyriakidis – compositeur, chef d'orchestre et musicien, Nicolas Müller – comédien, Raphael Nick musicien auteur compositeur, Samuel Patthey – illustrateur et réalisateur, Camille Piller – comédienne et metteure en scène, Faustine Pochon – chanteuse, auteure compositrice, Romano Riedo – photographe, Arnaud Rolle – musicien auteur compositeur, Sacha Ruffieux – guitariste, Flavio Sanchez – cinéaste, Francesca Scalisi – réalisatrice, Pascal Vonlanthen (Gustav) – musicien auteur compositeur, Michel Weber – compositeur, chef d'orchestre et musicien, Pascal Yerly – artiste visuel, Danilo Cagnazzo – organisateur, Caroline Demuth – conteuse et musicienne, Evgenia Grekova – chanteuse, Christiane Haymoz – chanteuse et interprète, Annick Richard – musicienne, Claudio Rugo – musicien et compositeur, Jonathan Zehnder – musicien.

Mesure n° 3 - Appel à projets artistiques pour la Schubertiade (3-4 septembre 2022)

Le jury a été séduit par 14 projets artistiques répondant parfaitement aux attentes en terme d'originalité, d'interdisciplinarité ou de participation, dans le but de casser les codes de la musique classique pour la rendre accessible au plus grand nombre. La Mesure 3 concerne plus de 60 professionnel·le·s, dont 23 résident en Ville de Fribourg.

Les artistes de la Ville de Fribourg participant aux 14 projets retenus: Stefan Aeby – musicien, Fabien Boissieux – manager culturel, Julien Chavaillaz – réalisateur, Agnès Collaud et Jean-Michaël Taillebois – architectes, Cyprien Corminboeuf – technicien lumière, Maurizio Croci – musicien, Benoît Gisler – musicien et compositeur, Annina Haug – musicienne, Benedikt Hayoz – musicien, Cyril Julien – musicien, Florent Lattuga – musicien, Yves Marchon – caméraman, Antonello Messina – peintre et musicien, Nicole Morel – danseuse, Manuel Oberholzer (Feldermelder) – musicien, René Perler – chanteur, Pierre-Fabien Roubaty – musicien, Luis Velasco-Pufleau – musicien, Claude Schneider – musicien, Grégory Sugnaux – artiste visuel, Bernhard Zitz – technicien son

Mesure n° 4 - Coronarte – un témoignage visuel collectif d'une période historique - du 13 octobre au 15 novembre 2020

La population a découvert en ville Coronarte, un témoignage visuel collectif de cette période historique de pandémie: 66 œuvres contemporaines créées depuis mars 2020 embellissent l'espace public sous forme d'affiches. Ce projet, réalisé en partenariat avec Visarte, a permis de soutenir la créativité de 39 artistes, dont 23 sont issus de la Ville de Fribourg. Les œuvres et leurs emplacements se découvraient à l'occasion d'une déambulation "covid-friendly" et sur www.ville-fribourg.ch/culture/coronarte où se trouve une carte interactive.



Les artistes de la Ville de Fribourg: Hasan Akin, Michel Béchet, Hugo Brülhart, Valeria Caflisch, Arunà Canevascini, Dimitri Capsis, Nina Coursin, Julie Folly, Guillaume Fred, Nicolas Geiser, Mélanie Gobet, Jean-Paul Guinnard, Julia Huber Abate, Eliane Laubscher, Adrien Laubscher-Thévoz, Catherine Liechti, Lauris Paulus, Isabelle Pilloud, Diana Rachmuth, Samuel Rey, Lou Savary, Grégory Sagnaux

Mesure n° 5 - Les (In)-connues / die (Un)bekannten
Du 26 septembre 2020 au 21 juin 2021

La Mesure 5 est un projet de médiation dans l'espace public caractéristique de l'approche transversale et inclusive du Service de la culture, puisqu'elle a accouché d'un parcours accessible à toutes et tous, pensé en étroite collaboration avec des artistes ayant répondu à un appel à candidature pour auteur·e·s, illustrateur·trice·s, artistes visuel·le·s et musicien·ne·s.



Proposant des jeux et des énigmes pour découvrir l'histoire de six femmes emblématiques de Fribourg, le parcours "Les (In)connues" est une promenade "covid-compatible" mise en place dans le centre-ville.

Lancée lors de la Journée du bilinguisme du 26 septembre 2020, cette activité bilingue et gratuite proposée par MEMO, la Bibliothèque/thek et ludothèque de la Ville joue avec le temps et les images en permettant à la population de découvrir, à travers des photos de Jacques Thévoz, des textes ou des indices, l'histoire réinventée de ces six personnalités féminines symbolisant le rayonnement social et culturel de Fribourg.



Informations et carte téléchargeables sur www.ville-fribourg.ch/bibliotheque/lesinconnues, à MEMO ou à Fribourg Tourisme et Région.

Le programme d'animations sera dévoilé lorsque les mesures sanitaires permettront de le mettre en œuvre.

Les artistes: Laetitia Barras – autrice, comédienne et metteure en scène, Marion Savoy – photographe, Coco den Blanken – professionnelle de la voix, Marie-Luce Deschenaux – graphiste, Adrien Laubscher-Thévoz – curateur, Véronique Piller – pianiste

Autres actions menées par le Service de la culture

a) Maintien des subventions annuelles

Le Service de la culture a maintenu toutes ses subventions annuelles, peu importe si les associations concernées ont pu maintenir leur programmation culturelle entièrement ou partiellement pendant l'année 2020. Il s'agit d'un message positif et rassurant pour ces acteurs culturels jouant un rôle de premier ordre pour la participation culturelle des habitant·e·s de la ville. C'est un montant de 469'386 francs qui a ainsi été maintenu pour préserver la richesse et la diversité des activités artistiques proposées à la population.

Il est à relever que les associations n'ont pas fait l'entier des demandes auxquelles elles auraient pu prétendre auprès d'autres organes de subventionnement.

b) Les projets artistiques estivaux "covidio-compatibles"

Le Festival Re!, festival des festivals perdus, a pu compter sur le soutien de la Ville de Fribourg à hauteur de 5000 francs, de même que le festival Les Impromptu·e·s et l'événement musical on s'ORGanise. Ces événements ont permis aux artistes de renouer avec la scène cet été lorsque les conditions sanitaires le permettaient, alors que les théâtres et salle de spectacles attendaient encore d'ouvrir. Le public, en attente de solutions afin de renouer avec l'art et le contact social tout en respectant les règles sanitaires alors en vigueur, a fait un très bel accueil à ces différentes manifestations, soutenues par la Ville de Fribourg à hauteur de 15'000 francs.

5.2.2. Lors de la reprise progressive des activités

Après un diagnostic approfondi et une évaluation intermédiaire, la Ville de Fribourg a décidé, en novembre 2020, de poursuivre le soutien aux artistes et professionnel·le·s de la culture, pour un montant total de 280'000 francs. Il se décline dans la continuité du premier paquet de mesures d'urgences:

M1 suite	13 mini-résidences artistiques locales – charges de production	CHF 20'000.-
M4 bis	Coronarte bis – soutien à la création et présentation	CHF 40'000.-
M6 new	Soutien aux projets, achats et commandes	CHF 100'000.-
M7 new	Inventaire et promotion des artistes professionnel·le·s	CHF 120'000.-

Leur mise en œuvre est en cours:

Mesure n° 1 – suite – Restitution des 13 mini résidences artistiques locales de deux mois

Depuis mars 2021, la Ville de Fribourg met particulièrement en lumière un·e artiste par mois, grâce à différents moyens:

- une résidence artistique en relation avec les publics, pour la plupart dans la Régie culturelle ouverte en mars 2021 et située à côté du Café des Arcades, place des Ormeaux;
- un article et une interview dans le *1700*;
- le site web de la Ville de Fribourg, www.ville-fribourg.ch/culture;
- une vidéo postée sur les réseaux sociaux (voir Instagram, [@kultur_regie_culturelle](#) et Facebook).

Les premières mini-résidences artistiques locales et durables se sont tenues dans le quartier du Bourg: Manuela Bachmann Bernasconi en mars 2021, Cédric Blaser en avril, Noémi Handrick en mai. La suite du programme sera communiquée sur les réseaux sociaux, dans le *1700* et sur www.ville-fribourg.ch.

La 2^{ème} vague a obligé à réinventer les formats de restitution, de rencontres avec les publics, ce qui génère des frais de production. Les mesures sanitaires ne permettant pas aux artistes de rencontrer leurs publics, une vidéo permet à chaque artiste en résidence de diffuser encore plus largement sa démarche.

Mesure n° 4 bis – Coronarte – un témoignage visuel collectif d'une période historique

L'objectif est de poursuivre et développer le soutien au témoignage visuel collectif d'une période historique.

Une nouvelle exposition visible 7/7 et 24/24 dans l'espace public, Coronarte bis, sera visible dès cet été en ville de Fribourg. Ce sera l'occasion de présenter à la population des œuvres créées durant la pandémie sur des affiches mondiales.

Mesure n° 6 – Soutien aux projets, achats et commandes

L'objectif est de pouvoir commander, acheter ou soutenir des œuvres créées pendant la période du covid-19.

Une première mise au concours a été lancée fin 2020 auprès des artistes de la Ville de Fribourg pour l'acquisition d'œuvres d'art réalisées depuis la période de semi-confinement du printemps 2020. Au total, ce sont 33 œuvres proposées par 22 artistes différents qui ont été achetées par la Ville de Fribourg.

D'autres actions sont prévues, elles seront communiquées ultérieurement.

Mesure n° 7 – Inventaire et promotion des artistes professionnel·le·s

La Ville de Fribourg souhaite établir un répertoire des professionnel·le·s de la culture résidant sur le territoire de la commune. L'objectif est, d'une part, d'établir une base de données nécessaire à la

consolidation de l'action du Service de la culture auprès des acteur·trice·s culturel·le·s locaux·ales en vue de renforcer leur visibilité et les conditions-cadres leur permettant d'exercer leur activité et, d'autre part, de procéder au déploiement d'une enquête d'ordre socio-économique.

L'évaluation intermédiaire a en effet démontré que:

- il est difficile de toucher l'ensemble des artistes qui pourraient bénéficier des mesures d'urgence parce qu'ils ne sont pas toujours connus du Service de la culture;
- les artistes n'ont pas uniquement besoin de soutien financier, la visibilité étant très importante (cf. retours sur les projets en cours issus des Mesures d'urgence);
- de plus, la pandémie et les fermetures poussent différents secteurs économiques, en particulier les PME, à développer de nouveaux moyens d'atteindre les clients, par le numérique en particulier.

5.2.3. Evaluation intermédiaire

Impact sur les artistes et indépendant·e·s de la culture

Fin 2020, une première évaluation intermédiaire s'est déroulée sous différentes formes:

- un formulaire rempli par 79 artistes au 15.07.20 et au 19.10.20
- un workshop qui a réuni les professionnel·le·s bénéficiant des 13 mini résidences, le 02.10.20
- deux entretiens avec Visarte, partenaire de la Mesure 4 Coronarte, en octobre 2020
- un entretien avec les représentants de l'Association K, faîtière, le 23.10.20
- les retours de la Commission culturelle en juin et septembre 2020
- des entretiens bilatéraux en 2020.

Formulaires

Le Service de la culture de la Ville de Fribourg a réalisé une petite enquête auprès des artistes et des professionnel·le·s soutenu·e·s dans le cadre de ses mesures d'urgence.

La démarche, bien qu'elle soit parcellaire et non conforme aux méthodes d'enquête quantitative plébiscitées par les scientifiques, s'est montrée probante et a permis de mettre en lumière tout le potentiel pour le Service de la culture de la mise en route d'un tel processus d'enquête auprès des artistes de la Ville de Fribourg, en vue d'évaluer au mieux l'état de leur situation socio-économique ainsi que l'impact de son action faisant suite à la pandémie.

Le Service de la culture a donc décidé de réitérer l'expérience en mettant en place un concept d'enquête par formulaire plus élaboré et conforme aux préceptes académiques, qui pourrait devenir un outil de sensibilisation et d'action intéressant en vue de nourrir les réflexions de fond que le Service de la culture souhaite mener avec ses partenaires. Ce travail est à mettre en lien avec la Mesure 7, Inventaire et promotion des artistes professionnel·le·s.

Après analyse des 79 formulaires reçus, les résultats se sont avérés marquants: certains artistes n'ont pas de statut d'indépendant et plus de la moitié est obligée d'exercer une activité professionnelle annexe. Ainsi, leurs gains ne permettraient souvent pas de prétendre à la prévoyance

professionnelle, bien que la majorité d'entre eux soient formés au niveau supérieur. Ces données confirment la direction prise par la Ville de Fribourg de renforcer son soutien direct aux artistes.

D'autres données tirées des formulaires permettent de se faire une idée des demandes faites par les artistes auprès d'autres organes que la Ville de Fribourg. Il en ressort qu'une minorité d'artistes sondés a eu recours à plusieurs instruments d'aide. Différentes causes ont été évoquées lors de discussions avec des acteurs culturels, en particulier l'idée que la demande serait non admissible (car basée sur les derniers revenus), ou le peu de montant à espérer (80% de deux cachets à 150 francs non touchés à l'étranger).

Il s'agit en effet de chiffres indicatifs car ils concernent une fraction de la population des artistes professionnels résidant sur le territoire de la commune. En outre, certaines données fournies l'ont été à titre provisoire, de nombreuses demandes étant en cours au moment de la récolte. Il est également probable que certaines données soient inexactes ou erronées. Le caractère informel de l'enquête, la rapidité avec laquelle elle a été mise en place ainsi que le manque d'explications fournies aux artistes en amont sur l'utilité du formulaire ont pu nuire à la qualité des données récoltées.

Workshop qui a réuni 13 artistes professionnels

Le Service de la culture a réuni les 13 lauréat·e·s des mini-résidences d'artistes locales (Mesure 1) le vendredi 2 octobre 2020 à Equilibre pour une matinée de discussion. Les professionnels retenus pour les 13 mini-résidences avaient été choisis non seulement pour leur rayonnement et leur situation économique, mais aussi pour leur représentativité du secteur culturel (diversités des disciplines, âges, genres, etc.). Réunis autour de trois ateliers de réflexion, les participant·e·s ont pu partager leurs idées avec le Service de la culture, afin d'évaluer les mesures et préparer l'avenir, autour des thématiques suivantes:

- Statut des artistes professionnels - nécessité de se fédérer en collectifs susceptibles d'engager la réflexion sur le statut des artistes;
- Rôles des institutions culturelles dans le soutien aux artistes, professionnels et émergents;
- Régie culturelle comme outil au service des artistes et des institutions culturelles.

Il ressort de ce workshop la nécessité, pour les artistes, de pérenniser les mini-résidences. Le côté agile et peu technocratique des mesures les a incités à présenter leur candidature. Les artistes souhaiteraient que la Ville de Fribourg soutienne leurs productions. C'est tout le changement de paradigme qui n'est pas acquis: payer, comme dans tout métier, également le temps de recherche et développement.

Le rôle des institutions culturelles de la ville a été questionné, autant pour leur soutien au milieu artistique fribourgeois que pour leur implication dans l'émergence de nouveaux talents. Il s'agit donc de renforcer les collaborations entre le Service de la culture, les institutions culturelles et les artistes. D'une manière générale, il ressort de ces réflexions que les institutions culturelles devraient être missionnées, par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles (actuellement l'Agglo), avec une liste de tâches à assumer au regard des subventions reçues dans le cadre d'une politique culturelle régionale.

L'évaluation générale des mesures a été excellente. Un couple d'artistes avait prévu de quitter Fribourg pour s'installer ailleurs en Europe; l'action de la Ville de Fribourg les a incités à rester. Les professionnels ont le sentiment d'être respectés et soutenus. Un artiste a fait part de son émotion, car il n'avait jamais senti un tel soutien à Fribourg en 40 ans de carrière.

Visarte

Visarte Fribourg est l'association faîtière pour la région et est l'interlocuteur principal pour les arts visuels pour le Service de la culture. Elle promeut et développe les arts visuels dans sa région, assure et protège les intérêts de ses membres par des prestations sociales et juridiques. Visarte est le représentant des intérêts des artistes professionnels des arts visuels en Suisse et est idéalement positionné pour comprendre les préoccupations et problèmes de la création artistique visuelle.

Mené en collaboration avec Visarte, le projet Coronarte a reçu de très bons retours de la part des artistes et d'habitants (retours oraux ou par courriels). Pour les artistes, c'était une possibilité de fournir une prestation qui était payée, ce qui est très rare. Un projet clair qui faisait sens dans cette période difficile, avec une envie d'y participer et de pouvoir utiliser l'espace public pour de l'art et non pour de la publicité. Pour les artistes visuels dont la situation est très précaire, ce soutien de la Ville de Fribourg a été une grande opportunité.

La mise à disposition d'un affichage au cœur de la Ville pour valoriser les œuvres tout en respectant la période de situation sanitaire a créé un lieu d'exposition extra muros qui permet à tout un chacun de profiter d'art. L'exposition est encore visible et propose une balade "covid-friendly" où le public peut déambuler à sa guise 24/24. Au final, celle-ci compte 66 affiches, 39 artistes et 22 emplacements différents.

Une deuxième édition, avec d'autres œuvres créées durant la pandémie et des artistes supplémentaires, est décrite comme très pertinente.

Commission culturelle

Organe consultatif du Service de la culture regroupant les expertises artistiques de nombreux domaines, la Commission culturelle a été sollicitée à plusieurs reprises afin de cibler avec pertinence les destinataires des aides d'urgence et évaluer au plus juste les montants alloués au travers des subventions extraordinaires et l'achat d'œuvres d'art. Les séances de la Commission culturelle de juin et de septembre ont permis au Service de consulter des experts sur les démarches entreprises liées à la pandémie. Ces mêmes experts ont été sollicités au travers de cinq jurys. Cette étroite collaboration avec la Commission culturelle en ces temps de crise sanitaire a permis d'assurer un protocole clair et le plus impartial possible dans la distribution des aides, le tout dans un laps de temps restreint vu la nécessité de distribuer ces montants et mettre sur pied ces projets si rapidement.

5.2.4. Impact sur l'organisation du Service

S'appuyant sur les travaux menés durant les Journées de la culture, en particulier sous l'angle de la durabilité, la Ville de Fribourg a créé des mesures d'encouragement qui ont favorisé la recherche et la relance plutôt que la production culturelle. Le premier paquet de mesures a ainsi permis de soutenir directement 135 artistes et indépendant·e·s, appuyés par cinq jurys distincts. Le soutien a été apporté sur le plan financier, mais également en prestations: plusieurs projets concrets (repris ensuite par d'autres villes suisses) ont en effet été conçus et réalisés par la Ville de Fribourg. Au vu de la répartition des tâches en matière de promotion culturelle prévue par la Loi sur les affaires

culturelles, une telle collaboration avec les créateur·trice·s professionnel·le·s représente une nouveauté à Fribourg.

La Ville de Fribourg s'est positionnée rapidement comme un soutien fort aux artistes professionnel·le·s dès le début de la crise. En lançant un appel à candidatures et à projets pour les cinq mesures d'urgence en juin afin de distribuer l'aide en août déjà, Fribourg est l'une des toutes premières villes suisses à avoir communiqué ses mesures de soutien aux artistes. Cette agilité et cette réactivité ont été saluées par les artistes et milieux culturels. Les sept mesures d'urgence ont fait doubler le montant des mesures d'encouragement à la culture alloué par le Service et ont représenté près de 80% des tâches effectuées par l'équipe, qui a réussi à absorber ces nouvelles tâches. A noter que toutes les charges connexes à la mise en œuvre des mesures ont été supportées par le Service de la culture: outre les ressources humaines, les charges de production, et d'autres projets ont été soutenus ou mis sur pied. Au printemps 2020, le Service de la culture a passé une commande pour un important projet de *mapping* dans l'espace public, qui aurait dû habiller et animer le centre-ville en décembre 2020 et qui sera visible lorsque les mesures sanitaires le permettront, en principe en décembre 2021.

5.2.5. Conclusion

Un couple d'artistes avait prévu de quitter Fribourg pour s'installer ailleurs en Europe; l'action de la Ville de Fribourg les a incités à rester. Les professionnels ont le sentiment d'être respectés et soutenus. Un artiste a fait part de son émotion, car il n'avait jamais senti un tel soutien à Fribourg en 40 ans de carrière.

Malgré ces notes positives issues du workshop du 1^{er} octobre 2020 avec les 13 artistes bénéficiant d'une mini-résidence, les constats émis en mars 2020 et confirmés les mois suivants, l'évaluation intermédiaire et la situation actuelle des artistes et indépendant·e·s de la culture laissent présager que leur situation n'est pas réglée. Bien au contraire, la réouverture lente des lieux culturels renforce la fragilité des artistes professionnel·le·s, mois après mois.

La pandémie a cristallisé le tournant de l'économie de la culture, pressenti depuis quelques années. Les organes de subventionnement suisses doivent ainsi redéfinir les conditions-cadres afin qu'elles répondent aux besoins des milieux culturels. En parallèle aux mesures d'exception pour répondre aux besoins urgents des acteurs culturels (court terme), les collectivités publiques doivent œuvrer aux plans de relance (moyen terme) et à l'adaptation des mesures d'encouragement (long terme). Le travail n'est pas terminé.

6. Service des Sports (SP)

6.1. LES CONSÉQUENCES DU COVID-19 SUR LE SPORT EN VILLE DE FРИBOURG

Voici la situation générale au Service des sports durant l'année 2020:

- De janvier à mars: Apparition des premiers cas puis rapide développement, pas de restriction concernant les activités sportives.
- De mars à avril: Pic de l'épidémie et état d'urgence. Par voie d'ordonnance, interdiction de toute manifestation publique ou privée.
- De fin avril à mi-juin: Diminution du nombre de cas et assouplissements. Le 16 avril, le Conseil fédéral annonce vouloir progressivement assouplir les mesures prises le 16 mars en trois étapes: le 27 avril, le 11 mai et le 8 juin.
- De mi-juin à septembre: Fin de l'état d'urgence. Le 6 juin, de nombreux établissements, notamment dans le domaine du tourisme et du sport, sont autorisés à rouvrir: zoos, piscines sous certaines conditions, remontées mécaniques, campings, casinos. Les manifestations sont dès lors autorisées jusqu'à 300 participants.
- Le Conseil fédéral décide que les manifestations de plus de 1'000 personnes, interdites depuis le 1^{er} mars, seront de nouveau possibles dès le mois d'octobre, mais chaque manifestation devra préalablement être autorisée par les autorités cantonales. Les premiers concernés par cette interdiction sont les clubs de football et de hockey: l'interdiction limite sévèrement le nombre de spectateurs dans les stades et met en danger la survie de certains clubs.
- Octobre à décembre: Deuxième vague. Le 28 octobre, le Conseil fédéral décide de nouvelles mesures de restrictions des contacts sociaux et d'hygiène, notamment une interdiction des événements rassemblant plus de 50 personnes, hormis pour les compétitions sportives et les manifestations artistiques professionnelles. Les sports de contact sont interdits à partir de 16 ans.

6.1.1. Durant la phase aiguë du printemps 2020

Dans le cadre de la décision prise par la Confédération le 28 février 2020 d'interdire les manifestations de plus de 1'000 personnes, puis celle du 13 mars d'interdire les manifestations de plus de 100 personnes, de nombreux événements sportifs ont dû être annulés, reportés ou encore suspendus.

Le 2 mars, l'[Association Suisse de Football](#) (ASF) décide de suspendre ses championnats jusqu'au 23 mars. Le 13 mars, l'ASF suspend tous les matchs de football de toutes les catégories et de toutes les catégories d'âge, impactant ainsi tous les clubs de football.

Le 1^{er} mars, une assemblée extraordinaire de la [National League de hockey](#) décide de suspendre ses matchs jusqu'au 17 mars. Au 13 mars, les "play-offs" de [National League](#) et de [Swiss League](#) sont annulés. Cette saison 2019/2020 n'ira pas à son terme et le titre de champion suisse ne sera pas attribué. Il n'y aura ni relégation ni promotion. Tous les championnats de hockey sont également annulés.

Le 12 mars, [Swiss Basketball](#) décide l'annulation des matchs de [LNA](#) et [LNB](#) dames et hommes de la saison 2019/2020. Le titre de champion de Suisse sera peut-être attribué. L'arrêt des compétitions concerne également les Coupes de Suisse dames et hommes [messieurs](#) et [dames](#), les championnats des juniors CSJ, U13, U15, U17 et U20 filles et garçons. Swiss Basketball demande également à ses clubs d'annuler tous leurs tournois, leurs matchs et leurs entraînements. Il en va de même pour Swiss Volleyball ainsi que pour la majorité des autres Fédérations.

Le 16 mars est annoncée l'annulation de l'édition 2020 du [Tour de Romandie](#) qui devait se terminer par un contre-la-montre final le dimanche 3 mai à Fribourg. Les travaux de préparation entrepris par le Service des sports sont mis en veille.

Cette situation a stoppé net l'ensemble des clubs sportifs de la Ville de Fribourg en n'offrant aucune perspective. Un travail conséquent a été entrepris par le Service des sports pour enregistrer les annulations et reports des réservations d'infrastructures.

Au niveau des infrastructures, le Service des sports a dû fermer la patinoire "2" pour la préparer comme "chapelle ardente", le besoin ne s'étant toutefois pas avéré. La piscine du Levant a également dû être fermée et vidée et l'ouverture des Bains de la Motta a dû être reportée.

6.1.2. Lors de la reprise progressive des activités

Durant la phase aiguë et au vu des restrictions et interdictions (semi-confinement), le Service des sports s'est principalement activé pour transmettre de l'information et répondre aux questions des clubs et associations.

6.2. LES SOLUTIONS TROUVÉES POUR LE SPORT EN VILLE DE FRIBOURG

6.2.1. Durant la phase aiguë du printemps 2020

La phase aiguë du covid-19 a laissé plusieurs clubs et associations dans le désarroi. L'ouverture à 1'000 personnes au 1^{er} octobre pour de nouvelles mesures de restrictions annoncées par le Conseil fédéral le 28 octobre n'a laissé que peu de latitude à la relance des championnats et autres manifestations.

Les clubs ont eu l'obligation de se réinventer et de trouver les moins mauvaises solutions pour reprendre leurs activités. Bien que le nombre de membres licencié·e·s et actif·ve·s ait subi un léger fléchissement, retrouver la motivation n'a pas été chose simple. Les contraintes sanitaires à respecter ont complexifié de manière importante des sessions d'entraînements.

6.2.2. Lors de la reprise progressive des activités

Durant cette période, le Service des sports, appuyé par l'ORCOC (Organe communal de conduite), a mis tout en œuvre pour mettre à disposition les infrastructures sportives de la Ville de Fribourg et ainsi aider au mieux les sportif·ve·s.

Les plans de protection des infrastructures appartenant à la Ville incombent au Service des sports. Ils ont fait l'objet d'une attention particulière pour satisfaire aux exigences dictées par les ordonnances successives, afin d'offrir les meilleures conditions possibles aux utilisateurs et utilisatrices.

Une action de soutien financier, décidé par le Conseil communal et soutenu par le Conseil général, a également été menée auprès de l'ensemble du paysage sportif de la Ville de Fribourg qui compte plus de 90 clubs et associations, et représente chaque année un nombre important de manifestations et de compétitions. Cette action a permis d'apporter une aide à plus de 30 clubs d'une manière directe, par l'octroi d'un montant, ou indirectement par l'annulation des factures de location d'infrastructures.

De plus, durant l'été, un camp d'une semaine pour les jeunes a été organisé en collaboration avec le Secteur de la cohésion sociale.

Géré essentiellement par des bénévoles, l'écosystème sportif de la Ville reste fragile et nécessitera certainement des actions futures pour garantir les nombreuses prestations fournies, aussi bien dans le domaine sportif que social.

Le postulat n° 148 est ainsi liquidé.